



# Commune de DORTAN (01590)

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 SEPTEMBRE 2024 N° 2024-038

4. Fonction publique  
4.2- Personnel  
contractuel

Nombre de conseillers :

En exercice : 19  
Présents : 17  
Votants : 17

Date de la convocation :

10 septembre 2024

Vote	
Pour :	17
Contre :	0
Abstention :	0

OBJET :

### PERSONNEL COMMUNAL

- CREATION DE DEUX  
EMPLOIS POUR  
ACCROISSEMENT  
TEMPORAIRE D'ACTIVITE

Acte rendu exécutoire après :

- transmission en sous-préfecture de Nantua le 19 septembre 2024
- affichage du 19/09/2024 au 18/11/2024

Présidente : Marianne DUBARE, Maire

Présents : Marianne DUBARE - Alain BRITEL - Janine DURET - Christophe DAVID-HENRIET - Lydie GENAUDET - Jean-Claude GAILLARD - Josiane TOURRES - Joël SUBTIL - Martine BIMONT - Eric PAUZE - Wilfried LAURIER - Gulperi BILICI - Claire EL AZIFI BOULAÏCH - Arielle PENAZZI - Lionel CORNATON - Melchior FACCHINETTI - Emeline BAPTISTA

Excusée : Aurore DUPLESSIS

Absent : Jérôme VERGNE

Secrétaire de séance : Christophe DAVID-HENRIET

VU le Code Général de la Fonction Publique et notamment son article L332-23 1° et l'article L313-1 du Code Général de la Fonction Publique en vertu desquels les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement ; et que celui-ci doit mentionner sur quels grades et à quel niveau de rémunération il habilite l'autorité à recruter.

Mme Janine DURET, Adjointe au Maire déléguée au personnel, expose aux conseillers qu'en cette nouvelle année scolaire, il a été nécessaire de réorganiser les services au sein des écoles maternelle et élémentaire ainsi que dans les bâtiments communaux suite à une augmentation du taux de fréquentation des services de restauration et de garderie périscolaire. Il s'avère nécessaire de recruter deux nouveaux agents pour assurer le bon fonctionnement des services. Elle précise que l'un de ces agents pourra également effectuer des missions d'entretien dans les bâtiments communaux.

Elle propose donc de créer deux emplois pour accroissement temporaire d'activité selon les conditions énumérées ci-dessous :

- ⇒ un emploi d'adjoint technique territorial pour assurer les fonctions d'agent périscolaire polyvalent au sein de l'école maternelle, de l'école élémentaire et des bâtiments communaux à temps non complet à raison de 21h30 de travail par semaine à compter du 30 août 2024 jusqu'au 29 août 2025.
- ⇒ un emploi d'adjoint technique territorial pour assurer les fonctions d'agent périscolaire polyvalent au sein de l'école maternelle à temps non complet à raison de 24h30 de travail par semaine à compter du 30 août 2024 jusqu'au 31 décembre 2024.

Mme DURET précise que ces créations sont des régularisations, les deux agents ayant été recrutés et étant déjà en poste depuis la rentrée scolaire.

La rémunération de ces postes est fixée par référence à la grille indiciaire afférente au grade d'adjoint technique territoriale.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

L'exposé entendu et après en avoir délibéré,  
A l'unanimité

- DECIDE de créer deux emplois pour accroissement d'activité temporaire selon les modalités indiquées ci-dessus.
- HABILITE Mme le Maire à recruter un agent contractuel pour pourvoir ces emplois.



POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME.  
LE MAIRE,  
Marianne DUBARE

**Accusé de réception d'un acte en préfecture**

Objet de l'acte : CREATION DE DEUX EMPLOIS POUR ACCROISSEMENT TEMPORAIRE  
D'ACTIVITE

.....

Date de décision: 16/09/2024

Date de réception de l'accusé 19/09/2024  
de réception :

.....

Numéro de l'acte : DEL2024038

Identifiant unique de l'acte : 001-210101481-20240916-DEL2024038-DE

.....

Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 4 .2

Fonction publique

Personnel contractuel

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

.....

Nom du fichier : DEL 2024038 DU 16092024 CREATION DE 2 EMPLOIS POUR ACCROISST  
ACTIVITE.pdf ( 99\_DE-001-210101481-20240916-DEL2024038-DE-1-  
1\_1.pdf )